

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mardi 10 septembre 2024
19h00

La séance est ouverte à 19h00

Le mardi 10 septembre 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 4 septembre 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; Nathalie CARLINO ; Jean-Stéphane CHAILLET ; Anne-Sophie CONDEMINE ; Olivier FERNOUX ; Pauline GROSJEAN ; Maryll GUILLOTEAU ; Valentin LUNGENSTRASS ; Pierre OLIVER ; Florence VERNEY-CARRON ; Vincent GUILMEAU ; Jean François GAUTHIER ; Gaële DE GASQUET.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Denis BROLIQUIER (pouvoir à Pierre OLIVER) ; François ROYER (pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 12 juin 2024 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2024

En préambule de ce conseil d'arrondissement, avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous souhaitons rendre un dernier hommage à notre collègue Jean-Bernard NUIRY, qui nous a quittés cet été. Sa disparition soudaine a profondément touché l'ensemble de l'équipe de notre arrondissement, mais également un grand nombre de Lyonnais qui ont pu le côtoyer.

Jean-Bernard était un élu dévoué, animé par la volonté de défendre, protéger et valoriser le patrimoine lyonnais, particulièrement celui du 2^e arrondissement. Il connaissait notre patrimoine par cœur, et chaque bâtiment de notre territoire avait son histoire.

Il aimait faire vivre cette histoire, et pour cela, il aimait tout particulièrement la transmettre aux nouvelles générations. Ainsi, il adorait participer aux balades patrimoniales, ainsi qu'à divers événements qui permettaient de faire connaître le patrimoine lyonnais.

Sous l'impulsion de Jean-Bernard, nous avons pu réaliser plusieurs projets importants et emblématiques depuis 2020. Je pense notamment aux restaurations de l'église Saint-Nizier, de la basilique Saint-Bonaventure et de l'orgue de Saint-François-de-Sales ou encore un projet qui lui tenait à cœur : la restauration de la basilique d'Ainay.

L'un des derniers projets qu'il a porté est la création du label pour les artisans du 2^e arrondissement, que nous lancerons dans les prochains mois, en hommage à notre ami.

Au-delà de son engagement municipal, Jean-Bernard avait cette bienveillance et cette joie de vivre qui rendaient sa compagnie particulièrement agréable. Il avait un attachement profond et sincère à notre arrondissement et à ses habitants.

Avec sa disparition, nous perdons un homme passionné, un ami à qui nous devons beaucoup pour son dévouement dans la vie de l'arrondissement. Je veux saluer sa femme, Nicole, ainsi que ses enfants, qui sont parmi nous ce soir. Je leur adresse, au nom de l'équipe municipale et des habitants du 2^e arrondissement, nos plus sincères condoléances, et je vous invite à vous lever pour respecter une minute de silence en sa mémoire.

M. le Maire : Nous avons d'autres annonces à faire dans ce conseil. Notre ami Roland Bernard a démissionné cet été, parce que lui se bat depuis maintenant 4 ans contre la maladie. Je voudrais qu'on ait une pensée pour lui. Nous avons eu également la démission de Stéphanie Stan qui n'habite plus notre arrondissement, elle est installée à Paris. Suite au décès de Jean-Bernard et aux démissions qui ont suivi, nous avons dans notre nouvelle équipe, vous l'avez peut-être entendu lors de l'appel nominal, Vincent Guilmeau, Jean-François Gauthier et Gaële de Gasquet. Je vous souhaite à tous les trois la bienvenue.

M. Fernoux : J'en profite aussi pour dire un mot à la famille de Jean-Bernard, c'était mon collègue à ma droite. Il avait toujours le petit mot et la joie de vivre dans les yeux et ça c'est sans limite. Merci à vous et bon courage. Et bienvenue aux trois nouvelles personnes dans ce conseil d'arrondissement.

M. le Maire : Merci beaucoup, nous allons donc commencer l'ordre du jour et notamment par l'élection de notre nouvel adjoint.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 44 projets de délibération.

1 - 2024-34359-MA2-329 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire d'arrondissement suite à la démission de M. Roland BERNARD des fonctions d'adjoint - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint d'arrondissement, nous devons d'abord désigner deux scrutateurs à la majorité absolue. Je vous propose de désigner M. Olivier FERNOUX et Mme Maryll GUILLOTEAU. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, donc Mme Guilloteau et M. Fernoux ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés scrutateurs de séance. Et M. Valentin LUNGENSTRASS en tant que benjamin de cette assemblée, vous serez secrétaire.

Pour l'élection du nouvel adjoint, j'ai reçu la candidature de Vincent GUILMEAU. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret. Les bulletins et enveloppes sont à votre disposition dans l'enveloppe Kraft élection adjoint. Vous mettrez le nom sur le bulletin, à savoir M. Vincent GUILMEAU ou ne rien marquer et votre vote sera comptabilisé blanc.

Je demande au secrétaire de séance de bien vouloir venir déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Ensuite, il vous invitera à venir voter à l'appel de votre nom par ordre alphabétique et à signer la feuille d'émargement.

J'invite les scrutateurs à venir à la table rejoindre le secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, voici les résultats du vote pour l'élection du nouvel adjoint au Maire du 2ème arrondissement :

Nombre de conseillers présents à l'appel : 13
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 9

M. Vincent GUILMEAU a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Il est donc élu adjoint au Maire du 2^e arrondissement de Lyon et prend place en tant que 5^e adjoint. Félicitations.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable au vu du procès-verbal du scrutin.***

2 - 2024-34363-MA2-330 - Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2024 - Décision modificative n°2 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

3 - 2024-32143-CMMA2-288 - Lyon 2e - Acquisition auprès de la société LIV EDOUARD HERRIOT de lots de copropriété à usage de bureaux - Lancement de l'opération n° 02271001 "Acquisition lots 33, 34, 14, 35, 36, 41 et 42 situés 46 rue Edouard Herriot, 7 et 9 rue de la Poulallerie et 8-10 rue Saint Nizier" et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00008 ; EI 02271 - N° inventaire 02271 A 01 - 02271 B 01 - 02271 C 01 - 02271 D 01 - 02271 F 01 - 02271 G 01 et 02271 H 01 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Afin de faciliter pour les élus, l'exercice de leur mandat, la Ville de Lyon met à disposition plusieurs locaux au profit des groupes d'élus. Il semble que les locaux actuels ne répondent pas aux besoins de modularité et d'accessibilité.

Cette délibération porte sur l'acquisition de locaux à usage de bureaux au 46 rue Edouard Herriot, 7 et 9 rue de la Poulallerie et 8-10 rue Saint Nizier dans le 2^e arrondissement pour les groupes politiques, à la société LIV Edouard Herriot. D'une surface de 660,69m², ils sont situés aux 4^e et 5^e étages avec ascenseurs.

Les travaux d'installation dans les conditions actuelles, hors travaux d'accessibilité seraient de l'ordre de 90 000€ pour répondre à la programmation envisagée. L'estimation des travaux d'accessibilité se situe entre 40 000€ et 260 000€. Enfin, l'acquisition représente un montant de 4 580 000€. A cela viennent s'ajouter les honoraires de conseil et transaction pour un montant de 156 000€ et les frais de notaire 90 000€. Cette acquisition représente un coût total de près de 5 200 000€.

On aura probablement l'occasion d'en reparler lors du prochain conseil municipal, notre groupe politique souhaite s'opposer évidemment parce qu'on pense que le local n'est absolument pas adapté et il y a un coût totalement démesuré par rapport aux besoins qu'on peut avoir actuellement dans la ville. Cette enveloppe de 5 millions d'euros, on aurait préféré la mettre sur notre crèche rue Grôlée où on attend toujours depuis 4 ans le remplacement des fenêtres puisque cette crèche, vous le savez, est une véritable passoire thermique. Et donc, faute de budget, on nous le refuse depuis 4 ans. On aurait pu demander aussi la mise en accessibilité de l'école Michelet, parce qu'on n'a toujours pas d'ascenseur à ce stade. On aurait pu vouloir changer les stores de l'école Germaine Tillion aussi. Vous voyez, avec cette somme, on aurait pu faire bon nombre de projets, c'est pour cela qu'on va voter contre cette délibération.

M. Lungenstrass : Je savais que vous alliez voter contre puisqu'on a eu le débat en commission, en l'occurrence avec vos collègues sur ce sujet, qui ont posé un certain nombre de questions. Le fait est, malgré tout, que nous avons en l'occurrence actuellement je crois uniquement dans le groupe Ecologiste, une élue qui est en fauteuil roulant. Mais cela peut arriver à chaque groupe et malheureusement à tout moment. Les locaux actuels n'étant pas adaptés, ni accessibles, il est donc normal de garantir des locaux accessibles à l'ensemble des groupes. La mobilité réduite et y compris être en fauteuil peut arriver à tout moment y compris d'une manière temporaire, même si dans son cas, c'est permanent. On est d'accord qu'il y a une dette d'accessibilité sur l'ensemble des équipements municipaux qui est importante, après, on ne va pas forcément les mettre en concurrence les uns et les autres. En tous les cas, là, de fait, il y a une personne en fauteuil qui a beaucoup de mal à accéder avec beaucoup d'aide qui est nécessaire pour le faire et donc cela me paraît tout à fait justifié de faire cette acquisition, sachant que cela peut arriver à n'importe quel groupe politique.

Mme Condemine : Juste une précision et je respecte énormément la 1^{ère} adjointe, mais juste dire qu'à une époque où on essaie de gérer les deniers publics, il me semble l'argent c'est pour les lyonnais et pas uniquement pour les élus. Et puis rappeler que l'Hôtel de Ville, que vous avez équipé avec raison pour la 1^{ère} adjointe est tout à fait adapté à y réaliser bon nombre de réunions. J'imagine bien que si vous avez des réunions du parti Ecologiste à faire, il n'y a pas uniquement le lieu de votre réunion de groupe, là vous pouvez tenir ces réunions, mais aussi à l'Hôtel de Ville qui est déjà accessible pour la 1^{ère} adjointe. Sinon, il me semble que dans la ville, si on considère que cela soient les lieux culturels, les équipements petite enfance ou associatifs, il y a beaucoup d'autres endroits où il faudrait, à ce moment-là, parler d'accessibilité pour les lyonnais.

Mme Verney-Carron : J'étais à la même commission où ce sujet a été débattu, les locaux actuels ne sont pas accessibles, il y a dans le détail du prix que vous avez donné, M. le Maire, la mise en conformité et l'accessibilité de ces locaux.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis défavorable.**

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 abstention : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES.

4 - 2024-33113-CMMA2-289 - Lyon 2030 - Soutien aux acteurs du territoire et membres de l'Agora pour accélérer la transition écologique - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Dans le cadre de la démarche Lyon 2030, la Ville de Lyon a lancé deux nouveaux appels à initiatives en faveur du climat et de la transition écologique. Le premier pour accélérer les actions de transition écologique à Lyon et le second pour accompagner les projets portés par les membres de l'Agora Lyon 2030.

Il est proposé un soutien financier à 12 structures pour un total de 45 800€.

Pour cette délibération, je vais vous demander un vote par division. Nous allons voter contre les associations Anciela, Zéro Déchet Lyon, Conscience et impact écologique, The Greener Good. Et pour le reste des associations je vous invite à voter favorablement.

M. Fernoux : Pourquoi contre ces associations spécifiquement ?

M. le Maire : On a déjà eu l'occasion de rencontrer ou de passer dans les locaux de certaines de ces associations, je pense notamment à une, basée dans le 9^e arrondissement et il s'avère que lorsqu'on voit à travers les vitres de cette association subventionnée par la Ville de Lyon, des affiches des écologistes, on estime que ce sont des mouvements qui sont très proches du mouvement politique de la Mairie et on estime que la collectivité n'a pas forcément à procéder à ce type de clientélisme. Voilà pourquoi on va s'opposer sur ces associations-là. Nous donnerons d'autres explications un peu plus fournies en conseil municipal. Mais je voulais vous répondre en partie.

M. Lungenstrass : Au début de votre présentation du tableau, votre langue a fourché, étant donné que vous avez dit que cela correspondait à x % de leur budget. Non, c'est le nombre demandé de la subvention qui était concerné par le % que vous avez dit, ensuite vous l'avez corrigé, mais ce n'était évidemment pas le budget global de l'association, mais bien le budget demandé par rapport au projet qui a été déposé.

M. le Maire : Oui, c'est le financement du projet.

M. Lungenstrass : Donc c'est équivalent à ce que l'on peut avoir sur la culture, sur l'éducation populaire, sur les sports où la subvention accordée n'est pas forcément à 100% de la subvention demandée par l'association. C'est quelque chose que l'on voit dans toutes ces délibérations. C'était juste pour le mettre au clair. Ensuite, on ne reviendra pas sur ce que vous avez dit sur les quelques associations, après j'ai envie de dire que vous pouvez aussi voter contre l'ensemble en fait, parce que l'ensemble de ces associations par définition, vu l'appel à projets sont des associations qui agissent en matière de transition écologique. Et, donc, elles sont toutes équivalentes en l'occurrence, elles sont toutes apolitiques d'un point de vue politique. Ou alors vous considérez que parce qu'elles agissent dans le centre de l'écologie, elles seraient apolitiques de notre mouvement écologique ? Ce qui est peut-être vrai pour les individus qui la composent à certains égards mais parce que l'offre politique à un moment donné, sur l'écologie, est malheureusement un peu seule dans notre camp.

M. le Maire : On ne s'oppose pas à l'écologie, sinon on n'aurait pas voté pour les $\frac{3}{4}$ des subventions. On s'oppose à celles qui sont militantes et qui sont des succursales du parti. Nous, vous savez, c'est très clair là-dessus, d'ailleurs, regardez, qu'est ce qui fait qu'on aurait pu bloquer une subvention pour la MJC du Vieux Lyon, dont on connaît tous ici, dans le 2^e arrondissement, le travail formidable qu'il réalise notamment pour nos enfants sur l'école Lamartine. Loin de nous cette idée-là, encore une fois, on comprend, vous êtes dans une démarche, à l'approche des élections municipales, je peux tout à fait l'entendre. Après, notre avis, c'est de voter contre les associations que je vous ai évoquées où je rappelle quand même que lorsque nous sommes passés devant les locaux, on a eu le malheur de voir des affiches d'Europe Ecologie les Verts. Qu'est-ce que je n'aurai pas entendu si cela avait été l'inverse ! Voilà, c'est pour cela que nous avons décidé sur le reste des associations de voter favorablement.

M. Fernoux : Je voudrais remercier le travail essentiel que font chacune de ces associations même si vous ne votez pas pour leurs subventions.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Vote séparé sur les subventions des associations « Anciela », « Zéro Déchet Lyon », « Conscience et impact écologique » et « The Greener Good ».

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 Abstention : Aurélie BONNET - SAINT - GEORGES

5 - 2024-33092-CMMA2-290 - Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 34 891, 03 euros HT - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le service des salles municipales gère 6 salles de spectacles : la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail, la salle Paul Garcin, la salle Victor Hugo, la salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité et les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy. Le Maire de Lyon nous propose d'accorder la gratuité des frais de location pour les salles citées précédemment à des associations et organismes.

Pour cette délibération, je vais également vous demander un vote par division puisque nous souhaitons voter contre l'association SOS Méditerranée et l'association Cité anthropocène. Et pour le reste des associations je vous invite à voter favorablement.

M. Fernoux : Pourquoi contre ces deux associations ?

M. le Maire : Je suppose que vous avez suivi les derniers conseils d'arrondissement ? Peut-être que Mme Guilloteau peut vous rafraîchir la mémoire sur la « cité anthropocène » ? Ou Mme Verney-Carron ?

Mme Verney-Carron : Pour l'association la « cité anthropocène », on l'a développé déjà en conseil municipal, merci Monsieur de souligner la cohérence de nos votes.

M. le Maire : Pour SOS Méditerranée, on rappelle que la Ville de Lyon n'est pas en prise directe avec la Méditerranée, je sais bien qu'on utilise le fait qu'il y a un port à Lyon pour pouvoir financer cette association, qui je le rappelle à vocation à aller dans les eaux territoriales libyennes pour aller chercher un certain nombre de personnes et on sait que derrière cela génère bon nombre d'accidents. La partie humanitaire de l'association, je la respecte tout à fait, mais vous vous en doutez bien, on a déjà eu l'occasion de le dire en conseil municipal, on s'oppose à ce que fait cette association, c'est pour cela qu'on vote contre.

M. Lungenstrass : Je sais qu'on a eu le débat souvent, mais on aime bien radoter, je vais vous lire simplement le titre de l'arrêt du conseil d'Etat du 13 mai 2024 : « SOS Méditerranée : les collectivités territoriales peuvent accorder sous condition une subvention a une action humanitaire internationale ». Je ne vous fais pas tout le rapport, sinon on va y passer toute la soirée mais ça, c'est juste par rapport à la plus haute juridiction de notre pays.

M. le Maire : Je note que dès qu'il s'agit SOS Méditerranée, on est toujours très généreux. Il n'y a aucun problème pour donner des subventions municipales, par contre quand il s'agit de réparer nos crèches, restaurer nos écoles ou d'accueillir la flamme olympique, on voit bien que là-dessus vous avez plus de difficulté.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

Vote séparé sur les subventions des associations « SOS Méditerranée » et «Cité anthropocène».

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 Abstention : Aurélie BONNET - SAINT – GEORGES

6 - 2024-33133-CMMA2-297 - Aides financières exceptionnelles de la Ville de Lyon en faveur du développement du logement social via les Ventes en l'état futur d'achèvement agréées en 2024 et 2025 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon souhaite permettre l'accès au logement pour les ménages modestes et les classes moyennes. Le premier objectif est de franchir les 25% de logements sociaux.

Les prix du foncier à Lyon, couplés à la hausse des prix des matériaux, de l'énergie et du taux du livret A rendent de plus en plus difficile l'équilibre économique des opérations de logements sociaux.

Pour soutenir les bailleurs sociaux et la production de logement social sur le territoire, le conseil municipal a délibéré le 28 septembre 2023 sur un nouveau barème pour mieux financer les opérations et soutenir la surélévation.

Dans cette délibération il est proposé de revaloriser les aides destinées aux opérations réalisées en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Il est proposé d'augmenter de manière exceptionnelle, les subventions aux logements sociaux issus des VEFA agréées en 2024 et en 2025. Ainsi, pour toute opération de logements locatifs sociaux issus de VEFA et agréée par la Métropole de Lyon, en 2024 et 2025, la Ville de Lyon apportera une subvention d'équilibre de 120€/m² pour les logements PLUS et 150€/m² pour les logements PLAI.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

7 - 2024-32036-CMMA2-302 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2025 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, la première étape est le vote des dotations budgétaires de la Mairie centrale aux arrondissements. Ces dotations prennent trois formes : deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale (les dépenses liées aux équipements transférés dont l'arrondissement a la charge) et la dotation d'animation locale (les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale). Et ensuite il y a une dotation d'investissement de 2 € par habitant pour l'entretien des équipements transférés.

Le montant 2025 intègre en fonctionnement les crédits supplémentaires alloués aux mairies d'arrondissement pour la prise en compte de l'expérimentation des couches compostables dans les EAJE : 146 338€.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

8 - 2024-26626-CMMA2-307 - 'Lyon 2030 - 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale'- Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 30 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Dans la cadre de la démarche Lyon 2030, la Ville de Lyon soutient et accompagne les structures qui souhaitent s'engager dans la transition écologique et pour la résilience du territoire lyonnais face au changement climatique en accueillant dans leurs équipes des jeunes dans le cadre de stages gratifiés ou de volontariat en service civique.

Depuis 2023, la Ville de Lyon a mis en œuvre « Lyon 2030 : 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et sociale », dédié aux jeunes de moins de 30 ans. Pour la première édition, 25 structures ont été bénéficiaires, 66 jeunes accueillis, pour un montant de 49 050€.

Cette deuxième édition concerne 19 structures associatives, 36 jeunes bénéficiaires pour un montant total de 30 000€. Pour le 2e arrondissement cela concerne deux structures : l'Atelier des nouveaux designs : 2 volontaires et 1 stagiaire (2 100€) et la MJC Confluence : 1 volontaire (1 000€).

Déjà, il y a un message, quand on entend les différents discours de la Ville de Lyon, on s'interroge souvent sur les emplois précaires et là, pour le coup, quand on voit l'enveloppe qui est proposée, on ne voit pas réellement en quoi vous pourriez soutenir des jeunes qui cherchent à travailler ? Ça, c'est la 1^{ère} remarque.

On voit que l'enveloppe fait mention de 30 000 euros alors que le barème de soutien total nécessitait 38 700 euros, je ne vais pas revenir sur les associations militantes, je garderai une partie pour le conseil municipal. Nous, nous allons nous abstenir sur cette délibération et on fera part de toutes nos intentions le 26 septembre.

M. Lungenstrass : Vous allez voter contre en conseil municipal, c'est ça ? Parce que vous considérez qu'il y a des associations problématiques qui accueillent des jeunes en stage ou en service civique ?

M. le Maire : Vous verrez.

M. Lungenstrass : Cela ne sert pas à grand-chose le conseil d'arrondissement, merci M. le Maire.

M. le Maire : C'est vrai que si la Mairie centrale écoutait un peu plus les arrondissements, ne vous inquiétez pas, on serait ravis de vous donner notre avis en permanence. Mais quand on voit que sur le plan apaisement presque-île, que sur le plan Rive droite du Rhône vous n'écoutez aucune de nos recommandations, vous comprendrez que, ne pas tenir compte de l'avis des arrondissements, j'ai plus le sentiment que c'est vous qui n'en avez rien à faire.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

11 abstentions : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

4 vote pour : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

9 - 2024-33135-CMMA2-317 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 17 870 € - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le Maire de Lyon nous propose de soutenir les projets et associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant total de subventions de 17 870€.

Pour le 2^e arrondissement, deux associations sont concernées : le Restaurant club Condé : 1 500€ et Entour'age solidaire : 10 000€, soit 11 500€. Concernant la subvention au club Condé, je remercie M. Chevalier, l'adjoint en charge notamment des seniors, parce que le club Condé a été victime d'un cambriolage, et c'est dans ce cadre-là que nous avons demandé une subvention complémentaire, et je remercie évidemment la Ville d'avoir accepté.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

10 - 2024-33090-CMMA2-318 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, en partenariat avec la Ville de Lyon propose dans chaque mairie d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats.

En 2023, la Mairie du 2^e arrondissement a accueilli 52 permanences et 133 consultations.

En 2024, la Mairie a déjà accueilli 35 permanences et 98 consultations. Cette action permet à un grand nombre d'habitants de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Cette délibération vise à renouveler la convention pour l'année 2024 avec une subvention de 22 500€ à l'Ordre des avocats du Barreau.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

11 - 2024-33378-CMMA2-319 - Signature du Plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ 2024-2026, aux côtés de la Préfecture du Rhône, le Ministère de la Justice, l'Académie de Lyon, la DILCRAH, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la Métropole, la Chaire LGBTQI+, le Centre LGBTI+, Cargo Sport Lyon, SOS Homophobie et Mémoire Minoritaires - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le Maire nous demande de l'autoriser à signer le plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+ 2024-2026, aux côtés de la Préfecture du Rhône, le Ministère de la Justice, la Métropole, la ville de Villeurbanne. En 2020, la Ville de Lyon a signé une première convention.

Le plan local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGTBI+ 2024-2026 découle du plan national. Une déclinaison locale a été mise en place pour répondre aux enjeux et besoins du territoire.

La ville s'engage sur le suivi de la convention (participation aux réunions annuelles de pilotage), la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour recevoir le bal des fiertés et la communication autour des actions et résultats découlant de cette convention.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

12 - 2024-32999-CMMA2-287 - Lyon 2e - "Théâtre des Célestins - Remplacement du monte-décors" - Opération n° 02013005 - 4 rue Charles Dullin à Lyon 2ème - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2024-32514-CMMA2-291 - Lyon 2e - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'un local situé rue Gilibert à Lyon 2ème au profit de la MJC Confluence - EI n° 02220 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2024-26624-CMMA2-305 - "Lyon Jeunesses ! Le projet engagé de la Ville de Lyon pour les jeunes de 12 à 25 ans" - Présentation et approbation du nouveau cadre de la politique de la Ville de Lyon en direction des jeunes - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : C'est une délibération qui déroule des statistiques sur la Jeunesse à Lyon, suite à une consultation sur la plateforme Oyé, il y a un programme soit disant engagé pour la mise en place de la jeunesse dans notre ville. Mais la plupart des dispositifs existent déjà et sur le reste des thématiques, aucune précision claire d'une mise en place n'est stipulée, donc nous vous proposons de vous abstenir en attendant d'avoir des mesures concrètes pour notre jeunesse à Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

11 abstentions : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

4 vote pour : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

15 - 2024-32414-CMMA2-320 - Approbation de tarifs supplémentaires et modification de tarifs existants au Théâtre des Célestins pour la saison 2024-2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16 - 2024-32154-CMMA2-321 - Attribution de subventions d'investissement à 36 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT "Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026", AP 2021-3, programme 00005, pour un montant global de 249 800 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Pour cette délibération, nous demandons un vote à division, d'abord, nous sommes favorables à l'ensemble des associations, notamment aux deux présentes dans le 2^e arrondissement qui sont le Théâtre des Marronniers qui fait un travail remarquable, bien connu dans notre arrondissement, théâtre de 49 places qui souhaite se moderniser avec l'acquisition de projecteurs leds et d'équipements scéniques pour un budget de 2 924 euros, une subvention de 2 000 euros est proposée. Et nous avons également Spirito qui est le Chœur de chant professionnel, il souhaite faire des travaux acoustiques pour leurs locaux. Nous avons un budget de 10 555 euros et une subvention de 8 000 euros. Nous sommes favorables à ces deux associations et les autres mais nous tenons à signaler la présence de Grrrnd Zéro. Et cette association, il y a quelques temps, avait organisé un festival Antifa, avec des propos contre nos forces de l'ordre et notamment la police. Donc, nous ne pouvons pas donner l'aval de ceci.

M. le Maire : Cette association qui est située à Vaulx en Velin, d'ailleurs, et qui avait, souvenez-vous, défrayé la chronique lors de l'organisation de cet événement Lyon Antifa festival où c'était un déluge de propos contre nos forces de l'ordre et donc évidemment, on ne peut pas souscrire aux subventions pour ces associations-là. D'ailleurs, on reconnaît bien la patte des écologistes, on peut comprendre que cela soit vos orientations, ce ne sont pas les nôtres. Sur tout le reste vous pouvez compter sur notre soutien mais pas pour Grrrnd Zéro. Avez-vous des remarques ? Non ? En même temps c'est difficile de le justifier, je peux le comprendre.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Vote séparé sur la subvention de l'association « Grrrnd Zéro ».

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 Abstention : Aurélie BONNET - SAINT - GEORGES

17 - 2024-32153-CMMA2-323 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et CASINO pour un montant global de 66 800 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

18 - 2024-32628-CMMA2-324 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets "initiatives étudiantes" 2024, 2nde phase - Lancement de l'appel à projets 2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes pour les initiatives étudiantes, mais nous devons tout de même signaler que nous ne pouvons pas soutenir l'ensemble de ces associations et nous demandons un vote par division puisque dans la liste des associations, nous avons l'association « Volonterre » qui est clairement une association militante politique et l'association « Génération Lumière » qui n'a rien à voir avec le territoire Lyonnais, ni la défense ou l'animation de notre territoire.

M. le Maire : Même nous on a du mal à suivre, il y en a tellement que...

M. Lungenstrass : Pardon, mais ce sont des associations qui ont déposé un dossier pour avoir accès à ces subventions, ce sont des associations étudiantes qui ont une action sur le territoire, je ne vois pas l'argument...

M. le Maire : Par exemple, elle organise des conférences avec Julien Bayou si cela vous intéresse.

M. Lungenstrass : Ils ont le droit d'inviter Julien Bayou, comme ils ont le droit d'inviter d'autres gens.

M. le Maire : Il n'y a que lui, c'est marrant. Bon, on va mettre cette délibération au vote, ceux qui veulent aller voir des conférenciers d'Europe Ecologie les Verts, sont invités à voter pour eux.

Mme Bonnet-Saint-Georges : Je veux juste préciser que moi ce n'est pas parce que j'ai envie d'aller voir Julien Bayou, je respecte la liberté d'expression.

M. le Maire : Bien sûr.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Vote séparé sur les subventions des associations « Volonterre » et « Génération Lumière ».

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

4 votes pour : Aurélie BONNET-SAINT – GEORGES, Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

19 - 2024-33000-CMMA2-292 - "Divers sites - Remplacement de dix systèmes de sécurité incendie", opération n° 60021905, et "Auditorium - Remplacement du système sécurité incendie", opération n° 03048653 - Lancement des études et autres prestations préalables des opérations, et affectation d'une partie des AP n° 20020/2021-1 et n° 20005/2021-1 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2024-33472-CMMA2-296 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 - 2ème phase - Direction Générale des Services - Direction relations européennes et internationales

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : A la lecture de la liste des associations, je n'ai pas vu grand-chose à redire sauf pour l'association « SOS Méditerranée » mais on a déjà évoqué les raisons pour lesquelles nous sommes contre des subventions à cette association. Je vous demande un vote par division et de voter contre la subvention de 12 000 euros à l'association « SOS Méditerranée » et d'apporter un avis favorable au reste des associations.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Vote séparé sur la subvention de l'association « SOS Méditerranée ».

11 votes contre : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Gaële de GASQUET, Jean François GAUTHIER, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Vincent GUILMEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 Abstention : Aurélie BONNET - SAINT - GEORGES

21 - 2024-33067-CMMA2-298 - Lancement de l'opération n° 60023851 "Signalétique dans les parcs 2021 - 2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4 - programme 00012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

22 - 2024-33115-CMMA2-299 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant en faveur de la condition animale pour un montant de 20 000 euros - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23 - 2024-32517-CMMA2-300 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 12 200 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

24 - 2024-32518-CMMA2-301 - Programmation financière complémentaire 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 11 000 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

25 - 2024-26763-CMMA2-304 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association The Clean Project pour l'organisation de la manifestation "The Clean Project Lyon ", les 18 et 19 octobre 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

26 - 2024-32506-CMMA2-306 - Attribution de subventions de fonctionnement (secondes tranches) d'un montant total de 4 237 294 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Concernant le 2^e arrondissement, en 2023 la MJC Confluence bénéficiait de subventions globales de 917 000 euros et en 2024, ce montant est porté à 1 075 000 euros. Vous noterez effectivement une augmentation concernant la MJC à qui la Ville de Lyon a fixé un certain nombre de missions complémentaires pour encadrer la jeunesse et notamment les temps périscolaires.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

27 - 2024-26625-CMMA2-308 - "Lyon Jeunes !" - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à initiatives associatives jeunes 2024 pour un montant total de 127 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : Vous avez remarqué, on s'abstient sur le plan global que vous nous avez expliqué tout à l'heure, qui d'ailleurs est l'un des nombreux plans, et une des nombreuses communications que vous faites à la Ville de Lyon, par contre dès qu'il s'agit de soutenir les différentes associations, vous voyez que nous sommes évidemment au rendez-vous pour soutenir la jeunesse à Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

28 - 2024-33137-CMMA2-316 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 196 625 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

29 - 2024-33139-CMMA2-293 - Modification des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour la vente ambulante - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Ici, une grille tarifaire nous est proposée, alors, elle nous embête cette grille, pour le droit de places, pas pour le forfait électricité. Il y a un premier tarif journalier à 31 euros, un deuxième pour un jour de présence par semaine 140 euros, un mensuel de 2 ou 3 jours par semaine de 300 euros et 4 jours par semaine de 455 euros. Or, je ne comprends pas le tarif de 300 euros pour 2 ou 3 jours puisqu'à la limite il vaut mieux faire 2 fois un jour puisque 140 + 140 fait 280 et cela revient moins cher que prendre le tarif 2 jours à 300 euros. On n'a pas eu de réponse en commission.

M. Lungenstrass : Vous avez bien eu une réponse en commission, en l'occurrence de la directrice de la DECA. L'objectif de ces nouveaux tarifs, c'est d'être effectivement plus flexible par rapport à la réalité du métier d'ambulancier, de food truck pour faire simple, qui répond à certain appel à projets mais ne vient pas forcément l'ensemble des jours de la semaine parce qu'il y a certains des appels à projet qui sont liés à des événements, à des activités ou à la météo parce que c'est aussi cela qui est lié à la vente ambulante dans ces cas-là. L'objectif, c'est de simplifier la démarche pour les professionnels, ce qui est salué de leur part et ce qui était aussi demandé. Après, on n'a pas la possibilité de faire à la carte, comme tu le dis Anne-Sophie, vu qu'on a un suivi des présences sur place. On ne peut pas faire un jour-là et là, on considère que c'est 2 jours, non, si on est là 3 jours, on est là 3 jours, on ne fait pas 1 +1 +1, effectivement cela ne marche pas. C'est pour cela que les tarifs sont faits de cette manière-là. Sachant que la question en commission était aussi pourquoi ce tarif médian pour le 2 / 3 jours, notre objectif cela reste évidemment de maximiser la présence des ambulants sur place sinon on ne ferait pas d'appel à projets, c'est pour cela que le tarif se situe un peu entre le 2^e et le 3^e jour.

Mme Condemine : On n'a aucun souci avec ce choix de moduler pour les forains, on vous suit là-dessus, c'est simplement une explication financière, pourquoi un jour c'est 140 euros et 2 jours c'est 300 ? Mathématiquement, d'une façon simpliste, niveau cours moyen, un jour plus un jour 140 + 140 cela fait 280 et pas 300. Pourquoi 300, pourquoi c'est plus cher de faire deux jours que de multiplier le un jour par deux ?

M. Lungenstrass : Cela a été dit par Laurence Léger en commission, notre objectif c'est d'avoir les personnes sur place, initialement c'était sur toute la semaine, on a bien vu que cela ne fonctionnait pas, donc l'objectif c'est de rajouter de la flexibilité sans pour autant avoir au final un ambulancier qui ne s'installe que pour un ou deux jours, alors même que l'on souhaite qu'il s'installe au maximum, parce que l'objectif c'est bien d'avoir un service qui soit rendu à la population dans des zones qui justement sont dépourvues soit de commerces en général, soit de ce service ou ce commerce en particulier. L'objectif est juste de pousser d'aller à 3 jours logiquement pour maximiser ce service rendu.

Mme Condemine : Merci M. l'Adjoint. Donc, dans cette configuration de pousser à consommer, je vous propose de nous abstenir.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

11 abstentions : Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

4 votes pour : Aurélie BONNET-SAINT – GEORGES, Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

30 - 2024-33128-CMMA2-294 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 79 000 € - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je vous propose un avis favorable sur cette délibération, même si nous avons noté tout de même que le budget prévisionnel de l'association « Velogik Inclusion Estime » pour l'année 2024 est de 1 454 512 euros ce qui est une très grosse somme même si nous savons que les ateliers chantier d'insertion sont particulièrement efficaces sur un personnel qui est éloigné de l'emploi.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

31 - 2024-33134-CMMA2-295 - Attribution de subventions à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône Alpes et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint -Etienne Roanne, pour leurs actions de développement, de maintien et d'accompagnement du commerce et de l'artisanat local, pour un montant total de 36 000 € - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

32 - 2024-33004-CMMA2-326 - Worldskills - Village des métiers 2024 - Approbation de la gratuité pour les animations proposées par le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri Malartre - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

33 - 2024-32318-CMMA2-327 - Approbation d'une convention cadre triennale 2024-2026 avec l'association Fondation Innovation et Transitions dans le cadre de "Expérimentations étudiantes - Les Grands Ateliers" de la Fête des Lumières - Attribution d'une subvention de 60 000 euros pour l'édition 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

34 - 2024-32260-CMMA2-328 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2024 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

35 - 2024-33061-CMMA2-303 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2024 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 493 232 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Pour le 2^e arrondissement le montant total de ces subventions est en augmentation de plus de 2% malgré toutefois l'absence de subvention pour la crèche Eveil matin. Cette crèche était en effet fermée depuis 2 ans en attendant des travaux conséquents. Elle a rouvert la semaine dernière, ce dont nous nous réjouissons puisque ce sont 14 berceaux qui reviennent dans le quartier. La Ville de Lyon a estimé lors du dialogue de gestion que le versement d'une subvention n'était pas nécessaire pour le moment en raison de reliquat de l'année dernière mais nous restons vigilants dans les prochains mois pour que la bonne santé financière de l'association ne soit pas mise en péril et je vous demande un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

36 - 2024-33081-CMMA2-309 - Adaptation des horaires du périscolaire du soir - Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Nous sommes évidemment favorables à cette adaptation, puisqu'il s'agit juste de bon sens, toutefois nous regrettons que la voix de nos élus au conseil municipal et celles des nombreux parents d'élèves ne soit que partiellement entendue mais on aura l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

37 - 2024-33079-CMMA2-310 - Evolution du projet des ambassadeurs du livre dans le cadre du partenariat entre l'AFEV et la Ville de Lyon, signature de la convention associée et attribution de subventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : On est complètement pour ce dispositif des ambassadeurs du livre, simplement ce qu'on constate c'est que depuis plusieurs années, la Ville continue de subventionner toujours autant et que le nombre d'enfants bénéficiaires ne fait que diminuer puisqu'il y a de moins en moins d'ambassadeurs du livre. Et aujourd'hui, finalement, le dispositif va toucher principalement les enfants qui fréquentent le périscolaire, ce qui exclut ceux qui n'y vont pas. Et ce, sur certaines écoles, principalement les écoles qui sont en quartier politique de la Ville ou REP, REP +. Voilà, on est pour le projet mais pas favorable à l'évolution que la Ville est en train de lui donner donc on va vous demander de vous abstenir.

M. le Maire : Pour bien comprendre, il y avait 150 écoles qui bénéficiaient de ce dispositif à travers les enseignants pour une subvention annuelle de 300 000 euros, maintenant il n'y en a plus que 65 pour un montant de 250 000 euros. Donc le signal qu'on envoie, c'est que ces ambassadeurs du livre où vous aviez des temps dédiés pour les enfants, pour l'accompagnement à la lecture et on sait dans le monde dans lequel on est c'est quand même l'une des priorités. Le signe qui est envoyé c'est baisse du nombre d'élèves bénéficiaires, baisse de la subvention, baisse de la prestation et finalement peut-être que vous voulez réagir et nous expliquer pourquoi ce choix ?

M. Lungenstrass : C'est essentiel d'apprendre à lire et de savoir lire correctement, d'apprendre le vocabulaire, la syntaxe et la grammaire ainsi que les tournures de phrases. Ce que l'on sait toutefois quand on regarde la population, et qu'on ne la regarde pas seulement comme une boîte noire mais qu'on ouvre cette boîte noire, c'est qu'il y a des différences importantes sur l'apprentissage entre les différentes populations, en particulier pour les enfants venant des milieux les plus populaires, les moins aisés, d'où cette orientation aussi qui est faite pour avoir quelque chose qui soit le plus efficace au niveau des publics qui en ont le plus besoin. Il y a des moments où on peut considérer la population dans son ensemble, sur des sujets aussi cruciaux et quand on voit des inégalités et des différences aussi fortes qui se matérialisent qui s'observent, c'est bien aussi d'orienter les politiques publiques pour qu'elles touchent le public pour qu'il y ait une équité. C'est bien l'équité ici, qui est l'important, en matière d'apprentissage de la lecture.

M. le Maire : Malheureusement ce que l'on note c'est que vous nous proposez un nivellement par le bas et je pense que c'est regrettable parce qu'il n'y a pas que des enfants dans les quartiers prioritaires qui ont besoin de soutien. Je pense que quel que soit le secteur, quel que soit l'arrondissement tout le monde peut en avoir besoin. Pour aller un peu plus loin, ce qu'on retient de cette décision et quand on voit le conseil d'arrondissement que l'on a eu, le signal qui est envoyé par la mairie c'est qu'on réduit ce dispositif de lecture qui était à destination de tous les élèves, on le remplace par un nouveau dispositif qui va concerner une petite partie de nos élèves et lorsqu'on regarde le nombre de subventions supplémentaires qu'on a donné aujourd'hui pour des associations militantes et qu'on voit qu'un dispositif comme celui-là qui faisait l'unanimité, qui permettait à tous les enfants d'avoir accès à ces ambassadeurs du livre, moi, je trouve que le signal est regrettable et j'espère que la Ville sera entendre cet appel, peut-être un peu moins de militant, un peu plus d'enseignement, je pense que tout le monde en sortirait grandi. Qu'on donne de l'argent pour organiser des conférences des politiques écolos, à Sciences Po Lyon, on a voté contre mais pourquoi pas, de toute façon cela va se faire, mais n'oubliez pas nos gamins, n'oubliez pas les jeunes élèves qui ont besoin de ces temps de lecture et on sait que l'apprentissage du français est de plus en plus compliqué. On a un bon nombre de carence dans nos écoles, si vous pouvez vous faire le relai auprès de la Ville de Lyon, de peut-être rééquilibrer un peu vos subventions cela ferait du bien à tout le monde.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

12 abstentions : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Vincent GUILMEAU, Jean François GAUTHIER et Gaële DE GASQUET.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

38 - 2024-33078-CMMA2-311 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps périscolaire - année scolaire 2024-2025 - conventions d'attribution de subventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

39 - 2024-33076-CMMA2-312 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - année scolaire 2024-2025 et conventions d'attributions de subventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

40 - 2024-33077-CMMA2-313 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur le temps extrascolaire-année scolaire 2024-2025 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

41 - 2024-33144-CMMA2-314 - Convention 2024 entre la Ville de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Rhône (DSDEN) relative à la promotion de la santé scolaire et son annexe pour la mise à disposition de l'application métier Esculape - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

42 - 2024-34323-CMMA2-315 - Démarche "Notre École faisons-la ensemble" (NEFLE) - Conventions types de financement et de transfert de propriété - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

43 - 2024-32826-CMMA2-322 - Approbation des modalités de réalisation des diagnostics archéologiques, des critères de choix des opérations en archéologie préventive et de la grille tarifaire associée pour la période 2024-2026 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Service archéologique municipal

Rapporteur : Florence VERNEY-CARRON

Mme Verney-Carron : Je reprends la délégation du patrimoine, qui était avant à notre collègue Jean-Bernard, avec une certaine émotion, et être à la hauteur de l'ensemble du travail que vous avez souligné tout à l'heure.

Je voulais préciser concernant cette délibération qu'il s'agit d'une délibération très technique de notre ville l'héritière de l'atelier des fouilles archéologiques qui a été créé en 1935 par E. Herriot et qui en fit le 1^{er} service archéologique d'une collectivité territoriale en France, c'est important de souligner l'apport des Maires qui ont précédé.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

44 - 2024-21896-CMMA2-325 - Approbation d'une convention-cadre de collaboration et de la convention de groupement associée, conclue entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la période 2024-2030 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Service archéologique municipal

Rapporteur : Florence VERNEY-CARRON

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 18h30 et sera précédé d'un CICA sur le thème de la sécurité à 17h30 en présence, je l'espère de l'adjoint à la Sécurité pour parler de tous les problèmes que nous rencontrons dans le quartier.

La séance est levée, je vous remercie.